Image not found or type unknown

TVA à décaisser avec un montant créditeur

Par **Carmichael**, le **05/09/2022** à **18:31**

Bonjour,

La question à peut-être déjà été posée mais je n'ai pas trouvé de réponse adéquate.

Je sais que je m'y prends en retard mais je dois finir de faire mon bilan de l'année 2021. Suite à des problèmes dû au COVID sur 2020 et 2021, mon compte 4455 TVA à décaisser à un montant créditeur de 1300€ correspondant à l'année 2020.

Avant de clôturer le bilan, je voulais savoir comment reporter ce montant sur l'année 2022 svp ?

Je vous en remercie d'avance.

Par **john12**, le **07/09/2022** à **12:15**

Bonjour,

Si le compte "TVA à décaisser" présente un solde créditeur à la clôture de votre bilan 2021, cela signifie que vous avez une dette TVA, afférente à l'année 2020, dites-vous.

Vous devrez donc reporter le solde créditeur dans les A.N. (a nouveau) du bilan 2022.

Ceci dit, il faudrait peut-être se préoccuper de solder cette dette, avant que les Services Fiscaux s'en occupent, avec application de pénalités pouvant être lourdes.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés